

SAC-920528

UNIVERSITÉ DE MONCTON

116e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 28 mai 1992

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS-ES

Jean-Bernard Robichaud, président

Paul Albert

Mariana K. Antonescu

Fernand Arsenault

Anne-Marie Arseneault

Corine Auger

Bernadette Bérubé

Michel Bolduc

Lise Caron

Line Chiasson

Léandre Desjardins

Nassir El-Jabi

Marie-Élisa Ferran

Fernand E. Girouard

Alice Guérette-Breau

Hektor Haché-Haché

Christophe Jankowski

Paul Lanctôt

Nicolas Landry

Roland G. LeBel

Jeannette LeBlanc

Ronald C. LeBlanc

Albert Lévesque

Victorin Mallet

Colette Martin

Chadia Moghrabi

Bernard Nadeau

Fernande Paulin

Marielle Préfontaine

Arsène Richard

Omer Robichaud
Shelley Robinson
Rodolphe Savoie
John Sichel

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Armand Caron
Louis Malenfant
Viateur Viel
Donald Arsenault, observateur
Pierre Dion, président d'assemblée
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Gérald Boudreau, Wilkie Darismé, Yvon Fontaine, Normand Gionet, André Leclerc, Francis Weil

ABSENTS: Adrien Bérubé, Normand Carrier, Médard Collette, Pierre Francoeur et Paul Ward

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4. CORRESPONDANCE	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-920305	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1 (7.4) Contingentement en éducation	5
7.2 (7.5) Statut de l'École d'éducation physique et de loisir	6
7.3 (11) Formation générale	8
8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-920520	9
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	9
9.1 Planification stratégique	9
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	9
10.1 BEd (technologie des affaires)	9
10.2 BEd (technologie de l'industrie)	12
10.3 BA (majeure études familiales)	13
10.4 BEd (préscolaire)	15
10.5 Musique	15
11. FR 1875 et FR 1876: R: 10-SAC-910530	16
12. FORMATION INFIRMIÈRE	18
13. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC (RÉF. R: 03-SAC-911107)	19

- 14. AFFAIRE NOUVELLE 21
- 14.1 Reconduction du président d'assemblée 21
- 15. PROCHAINE RÉUNION 21
- 16. CLÔTURE 21

ANNEXES 22

- ANNEXE A: Contingentement en éducation 23
- ANNEXE B: Statut de l'École d'éducation physique et de loisir 27
- ANNEXE C: Formation générale - Aide-mémoire 32
- ANNEXE D: Procès-verbal CCJ-920520 41
- ANNEXE E: Rapport du Comité des programmes 69
- ANNEXE F: FR 1875 et FR 1876: rappel 167
- ANNEXE G: Formation infirmière 174
- ANNEXE H: Rapport du Comité ad hoc 176

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 3. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes et spécialement aux nouveaux membres: Line Chiasson, étudiante au CUS et Marie-Élisa Ferran, professeure au CUSLM. Se sont excusés: Gérald Boudreau, Wilkie Darismé, Yvon Fontaine, Normand Gionet, André Leclerc et Francis Weil.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Normand Carrier, vice-recteur du CUSLM (1992 04 21), relativement à l'École des sciences forestières - appellation Ingénieur forestier.

4.2 Lettre de Jean-Bernard Robichaud, recteur (1992 05 28), en réponse à la précédente.

4.3 Lettre de Thomas Richard, président de l'assemblée départementale du Département de physique (1992 05 21), relativement à la nomination des sénateurs.es par l'ABPUM.

SG: Au Sénat comme au Conseil, il y a des membres qui sont nommés par des instances telles l'ABPUM, soit lors d'une assemblée générale ou à une élection générale. Si des questions se posent, celles-ci doivent être référées à l'organisme en question.

- Vous avez reçu une autre lettre sur cette même question qui n'a pas été lue ici.

- SG: Cette lettre m'était adressée en tant que secrétaire général.
- Dans sa lettre, monsieur Fraser dit que le Sénat doit se prononcer.
- Président: Monsieur Long est un officier de l'Université et non un membre du Sénat.
- L'Université veut donner la responsabilité à l'ABPUM, mais si cette dernière légifère différemment, il faut que le Sénat se prononce.
- À qui faut-il adresser la correspondance pour le Sénat? Il serait utile qu'on fasse lecture de cette lettre pour savoir de quoi il s'agit.
- SG: Si une lettre m'est adressée en tant que secrétaire du Sénat, je l'amène ici.
- Si je comprends bien, le Bureau de direction du Sénat a décidé de ne pas apporter cette lettre au Sénat.
- SG: Je ne l'ai pas apportée au BDS.
- Recteur: Si le Sénat veut discuter du fond, la lettre de Thomas Richard a sensiblement les mêmes choses.
- Il y a un point qui doit être amené ici. Il s'agit d'une personne qui veut se faire remplacer durant son congé sabbatique. Je ne peux pas voir qu'on ne puisse en discuter.
- SG: Il fait lecture de l'article 42 des Statuts et règlements. Si une personne ne peut terminer son mandat, le successeur peut compléter le mandat de la personne qu'il remplace ou peut commencer un nouveau mandat. En aucun cas, il n'est question d'une personne qui vient une année, s'absente une année et revient.
- La proposition qui a été adoptée au CA de l'ABPUM va à l'encontre de cela.
- Il y a un cas effectif ou un membre ne veut pas démissionner. Si un membre n'assiste pas à plusieurs réunions, il devrait démissionner.
- SG: Nous n'avons pas une telle disposition.

4.4 Lettre de Ronald C. LeBlanc, doyen de la Faculté des sciences sociales (1992 04 21), relativement à la prolifération des unités académiques indépendantes.

•Recteur: Cette lettre soulève une question de fond. Ça touche le plan d'organisation de l'Université de Moncton. J'ai dit que dans le cadre de mon mandat, je verrais à cela et ça se fera après la planification stratégique. Avec le plan de travail que je me suis donné, cela arrive un peu trop tôt.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout à la rubrique Affaires nouvelles

14.1 Reconduction du président d'assemblée

R: 01-SAC-920528

Il est proposé par Paul Albert et appuyé par Chadia Moghrabi

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-920305

Corrections

Page 16, 2e paragraphe, dernière phrase, il faut lire: ...l'entrepreneurship pour créer *immédiatement* des entreprises, j'y vois de sérieux problèmes.

R: 02-SAC-920528

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le procès-verbal SAC-920305 soit adopté tel que corrigé."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.4) *Contingement en éducation*

(Voir l'annexe A, page 23)

Omer Robichaud explique. Il précise que cette année, il y a encore 35 stagiaires qui ne sont pas placés. Il y a un pourcentage important d'étudiants venant du Nord qui veulent venir à Moncton. Les commentaires reçus semblent indiqués qu'il faudrait respecter le choix du centre universitaire par les étudiants.

•Landry: Il semble y avoir encore des problèmes. Le contingentement n'a pas eu l'effet voulu. On n'a pas réussi à aller chercher les meilleurs étudiants. On en a perdu de bons. Les critères n'ont pas pu être respectés. Le contingentement n'a pas bien fonctionné. On nous parle encore aujourd'hui que des gens trouvent inacceptables qu'on envoie des étudiants dans un autre centre que celui du premier choix, mais on n'a rien d'écrit. Il y aurait du travail à faire encore.

- Selon les tableaux, Moncton va être comblé et on pourra compléter dans les deux autres centres?
- Robichaud: Il y aura des transferts, ils seront complétés.
- Est-ce qu'un étudiant peut faire une demande aux trois centres?
- Landry: Ça m'est arrivé de refuser un étudiant qui a été accepté ailleurs. On essaie de se contacter avant. Ça arrive, mais ce n'est pas souhaitable.
- Si un étudiant peut être accepté à une place et refusé à l'autre, pourquoi pas avoir un seul comité d'admission?
- Robichaud: C'est ce qu'on a fait. On a essayé de faire une répartition égale. Le processus n'est pas terminé. Nous avons une liste d'attente. Il y a aussi certaines difficultés qui ont été soulevées.
- À la page 2, point 1.3, pourquoi au CUSLM on n'a pas augmenté le nombre.
- Robichaud: Ce sera fait au 15 juin, le processus n'est pas complété.
- Je n'ai pas compris ce que voulait dire "*** refusés..."
- Robichaud: Ils sont acceptés dans les centres du Nord, et s'ils ne veulent pas y aller, ils seront sur une liste d'attente pour Moncton.
- Recteur: Il y a des recommandations, est-ce qu'ils faut les adopter ici.
- Robichaud: Ce ne sont pas des recommandations formelles pour le Sénat. Ça n'a pas été discutées au Conseil de la Faculté.

7.2 (7.5) Statut de l'École d'éducation physique et de loisir

(Voir l'annexe B, page 27)

En l'absence de Normand Gionet, Donald Arsenault siège à titre d'invité pour cette partie de la réunion.

Il précise qu'il y a plusieurs erreurs de forme dans le document; celui-ci sera corrigé en bonne et due forme.

Concernant le fond du document, nous sommes déjà une école attachée à la Faculté des sciences de l'éducation. Notre problème est qu'il faut négocier avec le doyen tous les points qui dépassent la formation des enseignants. Lorsqu'il faut prendre une décision, c'est plus difficile.

Dans la Charte de l'Université, on a de la difficulté à nous identifier. Il n'y a rien qui fait allusion à une école attachée à une faculté. C'est la même chose pour la convention collective.

Nous fonctionnons comme une école détachée. Nous avons un conseil avisé au directeur. Notre demande de reconnaître le rôle du directeur de l'École n'est pas exagérée.

Malgré la lettre lue ce matin, nous estimons, étant donné le précédent qui existe encore, que le temps que demanderait une étude au sujet des unités académiques, il serait pertinent d'aller à une école détachée. Il ne faudrait pas pénaliser l'École.

•Robichaud: Je remercie Donald Arsenault d'être venu expliquer. Le dossier a été largement discuté à la Faculté. Au niveau de la Faculté, la préoccupation majeure, c'est la formation de l'enseignant. Il y a les problèmes d'interface à régler. Le modèle à l'annexe A semble être une formule souple et efficace. Concernant la lettre de Ronald C. LeBlanc, je suis d'accord avec l'étude et elle devrait se faire sur l'ensemble des unités. Ce serait pénaliser une unité que d'attendre l'étude. La conséquence financière ne justifierait pas une telle décision. Le 4 000\$ ne fait pas la balance pour aller contre cette décision.

R: 03-SAC-920528

Il est proposé par Omer Robichaud et appuyé par Christophe Jankowski

"Que le statut d'école détachée soit conféré à l'École d'éducation physique et de loisir selon les dispositions des Statuts et règlements de l'Université de Moncton et de l'entente avec la Faculté des sciences de l'éducation (voir l'annexe A) en ce 28e jour de mai 1992."

•À la page 1, 3e paragraphe de la Section A, de par son statut, est-ce que ça veut dire que l'École aura l'entière responsabilité pour l'embauche, etc.

•Robichaud: Ça passe par la Faculté.

•Je suis sympathique à cette demande. Mais suite à la lettre de mon doyen, avant de procéder, il faudrait à mon avis commencer par faire une étude sur le campus. Il y a des critères à établir pour avoir le statut d'école détachée. Il faut avoir une base pour faire un travail éclairé.

•À la page 2, numéro 3, cette liste du personnel, est-ce que ce sont tous des professeurs?

•D. Arsenault: Il y a d'autres membres du personnel que des professeurs. Il y a 14 professeurs.

•Au numéro 4, est-ce que c'est le total des étudiants qu'on énumère en a, b et c?

•D. Arsenault: a) et b) représentent le nombre total des étudiants.

•J'y crois, mais il y a une inconsistance entre l'annexe A et le 6e "considérant que". Je ne suis pas à l'aise avec le terme "approbation" à l'annexe A, point 1. Ce n'est pas un bon terme. J'aurais aimé que le 3e et le 6e "considérant que" soit légèrement maquillé. J'y vois un blâme d'un manque d'intérêt.

•On ne visait pas cette école. C'est une question de fond qui est soulevée. Si on n'a pas de critères clairs, comment va-t-on prendre une décision. Ce que je dis dans ma lettre est que je crois que les écoles devraient être chapeautées par un doyen. Il n'y a pas de critères clairs. Pourquoi veut-on une école détachée?

•Concernant le premier "considérant que", si on fait l'historique, lorsque le syndicat a été créé il n'y en avait pas d'école. Que le directeur ne siège pas à la RDD, je ne suis ni pour, ni contre, mais il faudrait officialiser ce comité; qu'il y ait un procès-verbal; qu'il y ait de la transparence. Le cloisonnement des disciplines, ça me plaît. Ce qui arrive, c'est que nous ne communiquons pas entre nous. Je suis d'accord avec les arguments, mais il y a un problème de fond d'ordre académique et d'ordre administratif.

•Est-ce que la structure actuelle vous empêche d'atteindre vos objectifs académiques? L'annexe A me donne les arguments pour voter contre. Cette annexe va à l'encontre de la proposition.

•D. Arsenault: Le fait d'être attaché nous empêche d'exceller. Vous pouvez voir dans la section C la vaste implication de l'École. Au numéro 2 de cette même section, il y a les besoins de la société. C'est important pour le groupe actuel qui gère notre école. Il faut prendre les demandes en outrepassant la Faculté. Toujours dans cette section, numéro 3, il s'agit d'une liste de quelques 40 professeurs et membres de l'école qui n'ont pas d'intérêts directs avec la Faculté des sciences de l'éducation. C'est difficile de porter nos points, nos inquiétudes au bureau du Doyen ou à la table du Conseil dans les domaines autres que la formation de l'enseignant. C'est pour cela qu'on a l'annexe A.

•Étant donné la lettre de Ronald C. LeBlanc ou on mentionne les restrictions budgétaires, chaque fois qu'on crée une unité, le nombre d'administrateurs au Sénat augmente et nous, pour les professeurs, le nombre reste toujours à 12.

•Président: Monsieur Gionet siège déjà au Sénat.

•C'est un fait qu'on déséquilibre le nombre d'administrateurs et le nombre de professeurs est fixe. Il faudra modifier la Charte.

•Le Directeur de l'École est déjà membre du Sénat, que l'École soit détachée ou rattachée.

•VRRHAE: L'École aujourd'hui a beaucoup plus de responsabilités sur le plan académique. Les alliances qu'ils doivent développer fait que l'École se développera davantage au profit de l'Université. Lorsque la demande de l'École de génie a été faite, on avait dit qu'il faudrait faire une étude. Je suis en faveur du détachement.

- Concernant l'annexe A, au numéro 2, est-ce que les étudiants relèveraient de deux unités?
- D. Arsenault: Les étudiants seront inscrits à l'École, mais pour la question de la formation de l'enseignant, ils seront à la Faculté des sciences de l'éducation.
- Robichaud: L'étude des dossiers des étudiants qui sont dans la formation de l'enseignant, suivront le cheminement qui se fait actuellement.
- VRER: L'École travaille sur cette question depuis 1980. La seule question qui me préoccupait était la formation de l'enseignement. C'est pour cela qu'on a l'annexe A. Les arguments présentés par ceux qui sont contre sont des arguments qui questionnent les structures de l'Université et non de l'École. Un autre argument porte sur le cloisonnement. Il est vrai qu'on vit des problèmes de cloisonnement. L'annexe A est une modalité d'intégration de la Faculté avec une autre unité. Le directeur est déjà membre du Sénat que l'École soit rattachée ou non. L'École poursuit des objectifs qui sont légitimes.

Vote Pour 30 Contre 3 ADOPTÉ.

PAUSE 10 h 40

REPRISE 10 h 58

7.3 (11) Formation générale

(Voir l'annexe C, page 32)

Léandre Desjardins explique. Le Comité de la formation générale ne s'est pas réuni depuis la dernière réunion du Sénat. On ne peut adopter les recommandations aujourd'hui. Ce sera remis à la prochaine réunion du Sénat. Les rapports annuels présentés au mois d'août contenaient une section sur ce qui avait été fait au sujet de la formation générale. Une synthèse a été préparée. Les sénateurs devraient en recevoir une copie la semaine prochaine. Le suivi a été fait.

- À la page 6 de l'aide-mémoire, on introduit une préoccupation. On semble indiquer que la formation générale est une maladie des étudiants, mais c'est aussi le problème des formateurs des étudiants.
- VRER: C'est très juste. Il faut y aller prudemment. Il faut que les facultés élaborent sur la formation générale. Le Comité de la formation générale est très conscient en faisant ce commentaire.
- Qui choisit les membres du Comité de la formation générale et quelle est la durée du mandat?

- VRER: Il y a des membres qui ont été sollicités et la nomination a été ratifiée par le Sénat. Nous devons reconstituer ce Comité. Il n'y a pas de mandat défini. La raison est que les objectifs sont tels qu'il y avait un intérêt pour que l'équipe puisse assurer le suivi de façon continue.

- Peut-on proposer que les mandats ne dépassent pas trois ans?

- VRER: J'en discuterai avec les membres et on reviendra avec ce volet à la réunion du mois d'août.

- Comme il y a des questions importantes et capitales, il ne faudra pas que ce dossier meurt.

8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-920520

(Voir l'annexe D, page 41)

R: 04-SAC-920528

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Bernard Nadeau

"Que le procès-verbal CCJ-920520 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

- J. LeBlanc: À la page 3 du procès-verbal, je précise que je ne préside pas ce comité, mais j'en suis membre.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Léandre Desjardins précise que la rubrique 5 va revenir par le biais du rapport du Comité des programmes.

9.1 *Planification stratégique*

Jean-Bernard Robichaud précise qu'il y a 7 thèmes qui ont été mis à l'étude. Six des sept travaux de ces comités ont été reçus. Celui qui manque est celui qui a trait à la question de l'implication administrative et financière. Le Comité de régie interne va évaluer le contenu de ces rapports et un rapport devrait être présenté aux prochaines réunions du Sénat et du Conseil des gouverneurs.

- VRER: À la rubrique 7.1 du procès-verbal du CCJ, un comité a été mis sur pied pour les maîtrises à temps partiel. La rubrique 7.2 va revenir un peu plus tard à l'ordre du jour.

- Concernant la rubrique 7.1, est-ce que ces étudiants seront rattachés à l'Éducation permanente ou à la Faculté des études supérieures et de la recherche?

•VRER: Il n'y aura pas de changement. Il n'y a pas d'étudiants rattachés à la FESR ni à temps partiel ni à temps complet.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe E, page 69)

Léandre Desjardins explique.

10.1 BEd (*technologie des affaires*)

R: 05-SAC-920528

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Omer Robichaud

"Que les modifications au programme de BEd (technologie des affaires) soient adoptées."

•Il y a un problème concernant les cours d'informatique. Ce sont des cours avec des sigles différents mais qui sont des cours d'informatique. Le nombre total de crédits, soit 145 crédits, va à l'encontre des principes de la formation générale.

•VRER: Concernant l'informatique, le CPR a posé les questions et il a reçu des réponses. Les responsables du programme se sont assis avec les gens de l'informatique. Tout cela a été traité. Ce n'est pas la place au Sénat pour entrer dans le contenu. Concernant le nombre total de crédits, on a eu les mêmes questions avec le programme de majeure en informatique et on a dit qu'il y avait une étude en cours. Le Comité des programmes accepte cela.

•À la page 24, il y aurait une correction; on devrait lire ET 1650 et ET1651 au lieu de EC 1650 et EC 1651. À la page 2, première considération, il y a un malentendu. Le cours IN 1003 était dans l'ancien programme. Les experts se sont trompés en faisant l'analyse sur l'ancienne description. Je suis étonné de la décision prise par le Département. Le besoin d'informatique sera toujours là. Je suis également étonnée de ce qui est écrit au début de la page 3. Le Département d'informatique est très jeune. L'Université devrait se poser la question comment on va utiliser l'informatique. Je sens le besoin que les gens se penchent sur ce qu'on fait avec l'informatique. Il faut de l'expertise dans ce domaine. Il y a un problème de ressources matérielles en informatique. À chaque mois il y a un nouveau logiciel qui sort. Si on le fait de façon éparpillée, cela va coûter plus cher.

•Le dernier paragraphe à la page 6, les programmes sont rattachés à une faculté et non à un édifice. À la page 7, 4e ligne de la fin, la recommandation la plus importante était de laisser à chacun son domaine d'expertise. La même chose devrait être faite pour l'informatique de même que pour tous les domaines des sciences. À la page 8, le cours IN 1003, le contenu répond à ce que l'expert veut. À la page 20, si on compare la colonne de gauche avec celle de droite, le cours de mathématique disparaît. Comment peut-on enlever un cours de mathématique dans un programme de technologie? À la page 22, le

cours DR 2000 apparaît deux fois, pourquoi? À la page 24, selon ces descriptions, les cours ET 1650 et ET 1651 devraient se lire IN 1650 et IN 1651; de même les cours ET 3630 et ET3640 devraient se lire avec le sigle IG. La description du cours ET 1650, c'est une longue phrase pour dire "traitement de texte" et non *traitement de l'information*. Le cours ET 1651, c'est de l'informatique pur et simple. On devrait laisser ces cours à qui ils appartiennent.

AMENDEMENT

P: 06-SAC-920528

Il est proposé par Chadia Moghrabi et appuyé par Mariana Kant Antonescu

"Que les cours ET 1650 et ET 1651 deviennent IN 1650 et IN 1651; que les cours ET 3630 et ET 3640 deviennent IG3630 et IG 3640."

- VRER: Cet amendement va défaire la proposition du Comité des programmes. Le CPR trouvait que ce genre d'arrangement était raisonnable. On en a une multitude à l'Université de Moncton. À un certain moment donné, on ne sait pas où trancher, où est la frontière? Pour ce cas, le Comité des programmes a fait faire ce travail et c'est un arrangement acceptable. Le CPR a fait toutes ces analyses.

- En tant que membre du CPR, après une longue discussion, il y avait eu une entente pour se consulter. C'est comme si cela n'avait pas eu lieu. Les réunions ont-elles eu lieu avec le Département d'informatique?

- Je suis étonné de ce genre d'intervention. Dans le document, on ne parle pas seulement de didactique. Ici, on ne veut pas former un spécialiste en informatique. Ceci ne veut pas être dans une formation de spécialiste en informatique. On a eu l'avis d'un expert.

- D'un côté on dit que le CPR a fait tout le travail, mais il semble que d'après les propos de certains sénateurs en informatique c'est le contraire. La meilleure chose à faire serait de retourner ce document et d'arriver avec une entente d'abord.

- On assiste à un des multiples aspects du cloisonnement. Une discipline devrait être enseigné par les spécialistes.

- Nous avons eu une rencontre avec la directrice du Département de même que Bernard Nadeau. Le cours ET 1651 a changé de description. J'ai appuyé la proposition de ma collègue afin d'entendre la position des sénateurs.

- Quand est-ce qu'on décide qui enseigne quoi? Est-ce qu'on va transformer tous les cours BU en cours de sciences? Comment va-t-on déchiffrer à qui appartient tel cours? Cela ne devrait pas être mis sur le dos d'un programme. Ce n'est pas ici que cela devrait être discuté.

•Je suis contre l'amendement. C'est une question de principe. J'ai été invité au CPR. Ce dernier fait un travail en profondeur. Ce cas-ci a été évalué par un expert. Il est dommage qu'on retravaille un programme qui l'a déjà été.

•Lorsque cette question est arrivée au CPR, les 3 cours suivants ont été questionnés: IN 1003, ET 1650 et ET 1651. Du travail avec les deux départements a été fait. Sur le problème de l'informatique, les consultations ont été faites.

•Je supporte l'amendement par principe. Les cours dans une telle discipline devraient appartenir à la discipline. S'il fallait que chaque discipline introduise des cours parce que certains cours ne font pas l'affaire...

•Je suis contre l'amendement. On n'essaie pas de faire des hommes d'affaire dans ce programme.

•Je suis contre l'amendement. Si on n'avait pas les deux professeurs d'informatique, on n'aurait pas cette discussion. Léozée Gallant est l'experte dans le domaine et il y avait un expert aussi. On ne devrait pas pénaliser ce programme.

•Le Sénat a le droit de se prononcer même si le Comité des programmes l'a étudié.

Vote Pour 6 Contre 17 REJETÉ.

•À la page 16, normalement une 2e concentration est de 24 crédits, ici il n'y en a que 21. À la page 18, concernant la liste des concentrations, il faudrait qu'elle soit établie par quelqu'un.

•La liste est empruntée du BEd (secondaire).

•Est-ce que ces changements incluent le changement du nom du département?

•Président: Le texte de la proposition parle seulement du programme.

•SG: Pour le Comité des programmes, c'est le BEd (technologie des affaires); le "nouveau" nom du département n'est pas inclus.

•À la page 23A, il y a des créations et pas d'abolition, comment cela se fait-il?

•SG: Chaque discipline a une banque. C'est selon la banque de cours.

•À la page 22, si on enlève les 3 crédits pour le cours DR 2000 qui apparaît deux fois, cela ferait 142 crédits au total. Pour ce qui est du cours MA 1113, c'est en raison des conditions d'admission qu'il n'est plus obligatoire?

•Robichaud: Les changements qui se font sont dans la perspective qu'on est en train de faire des transformations dans nos programmes. Ce programme a été modelé sur les

programmes existants. Si ce n'est pas accepté, on ne pourra aller à la CESPM. Nous avons des étudiants qui ont besoin de l'équipement adéquat.

•VRER: La proposition porte sur le programme. Le texte ne sera pas publié dans le Répertoire, seulement le programme. Le CPR n'a pas perdu de temps sur le titre du département. En ce qui concerne le cours de mathématique, ce n'était pas pertinent. Le CPR est allé plus au fond du programme. Les pages 16, 17 et 18 nous donnent un bon résumé. Vous avez une vision globale du programme. Il y a un lien entre l'informatique et le département. Il faut faire attention avec les deux réformes dont l'une est en chemin. On est en train de se rapprocher de la réforme 82-85 et non de celle qui s'en vient. Si on pose des questions sur les cours qui existent et de leur appartenance, le vrai débat serait sur l'appartenance des connaissances et non des sigles. Il y a plusieurs sigles qui n'existent pas. Le comité qui m'a assisté dans le développement du premier thème de la planification stratégique a suggéré des mesures sur la complémentarité des connaissances.

Vote Pour 21 Contre 2 ADOPTÉ.

DINER 12 h 30

REPRISE 13 h 34

10.2 BEd (*technologie de l'industrie*)

Léandre Desjardins suggère aux membres de concentrer leur attention sur les questions d'information comme telles.

R: 07-SAC-920528

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Rodolphe Savoie

"Que les modifications au programme de BEd (technologie de l'industrie) soient adoptées."

•VRER: Les pages 34, 35 et 36 nous donnent un bon résumé. Il s'agit d'un programme qui a été évalué. Cette proposition change ce baccalauréat qui était spécialisé pour un programme avec deux concentrations.

•À la page 34, la deuxième concentration est de 21 crédits alors que ça devrait être 24 crédits.

•VRER: Ce n'est pas un problème qui a été abordé au CPR.

•Concernant la liste des cours à option à la page 36, le cours GG 2520 est dans ce groupe. Il est évident qu'on parle plus d'environnement que l'on ne le faisait quelque temps passé. Aujourd'hui ça devrait être en priorité. Un tel programme devrait avoir une concentration

plus forte en environnement. C'est une mise en garde. Je verrais ce cours comme obligatoire.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.3 BA (*majeure études familiales*)

Léandre Desjardins explique.

R: 08-SAC-920528

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Colette Martin

"Que le programme BA (majeure études familiales) soit adopté."

- Est-ce qu'une école professionnelle peut donner un programme avec majeure et mineure? Comment ce programme se compare-t-il avec d'autres milieux universitaires? Dans le programme, en ce qui concerne les cours proposés, j'aurais aimé voir une orientation des différents types de famille. À la page 70, il y a plusieurs cours en gestion des ressources.

- Martin: Si on retourne à la séquence de cours, la conception de gestion revient souvent. Le cours EF 3000 est un cours d'introduction, le cours EF 3300 traite du niveau financier. Le cours EF 3301 traite des problèmes associés à la gestion. On parle de la gestion au niveau des ressources familiales.

- Ce genre de contenu peut-il être ajouté? Si c'est laisser ouvert, il devrait y avoir un tronc commun pour les politiques sociales.

- VRER: Si l'information est valable, je suggérerais de retourner à l'École et on fera les modifications.

- Le Sénat du 8 novembre 1990 dit que le baccalauréat soit remplacé par un programme de 5 ans qui donnerait deux baccalauréats.

- VRER: Si on regarde à la page 46, en 1991, il y a eu une autre résolution qui a modifiée celle de 1990.

- Colette Martin fait l'historique de la question.

- VRER: Il est certain que nous devons rapidement repenser la façon dont on fait la formation à l'enseignement. Il faudra se repositionner sur toutes ces questions. La majeure ici n'aura pas à être modifiée de façon substantielle.

- Est-ce que l'ENEF décernera un baccalauréat ès sciences ou un BA?

- VRER: Pour la nutrition, c'est un baccalauréat ès sciences. Le programme proposé c'est le BA (majeure études familiales).

- À la page 66, il y a une lacune, il devrait y avoir un cours de sexologie dans les cours obligatoires.

P: 09-SAC-920528

Il est proposé par Chadia Moghrabi et appuyé par Hektor Haché-Haché

"Que le cours de sexologie PS 2703 soit un cours obligatoire dans le programme."

- Il serait approprié de l'intégrer dans ce programme.

- Je ne vois pas la nécessité qu'il soit obligatoire.

- VRER: J'aimerais mieux le traiter comme la question d'Alice Guérette-Breau.

- Martin: Je suis d'accord, on parle de gestion de ressources familiales. La question a été discutée lors de la préparation du document. J'en ai discuté avec la Directrice du Département de psychologie. Pour les personnes qui se dirigent vers l'enseignement, on va les encourager à suivre un cours de sexologie. À la page 68, le cours n'est pas nommé, mais il a fait partie des discussions.

Vote Pour 3 Contre 20 REJETÉ.

- Martin: Selon la Directrice du Département de psychologie, le cours PS 4710 couvre certains aspects.

- À la page 71, le cours EF 3400 est-il considéré universitaire ailleurs?

- Martin: Il y a des cours qui sont plus de base que celui-ci.

- À la page 62, il y a élaboration d'une politique linguistique. Est-ce que chaque programme aura une politique linguistique?

- VRER: Je n'avais pas saisi que cette politique n'était pas conforme à celle du Sénat. En ce qui me concerne, c'est bienvenue.

- Est-ce que pour suivre un programme l'étudiant doit avoir la connaissance de l'anglais?

- VRER: Oui, il y a un niveau de préciser par le Comité de la formation générale.

- En ce qui concerne la formation des enseignants, on parle de formation intégrée et successive.

•Dans quelle mesure peut-on avoir une politique laxiste ou plus sévère que la politique générale du Sénat? On fait de l'anglais une condition. On ne peut avoir 50 politiques sur le campus.

•VRER: Je retiens le commentaire afin que ce soit conforme au Sénat. Ceci n'est pas nécessairement dans le programme. En ce qui concerne "plus sévère ou moins sévère", le Sénat place un minimum, mais pas de maximum.

•Martin: Ce contenu avait été élaboré. C'est notre façon d'appliquer sa politique linguistique parce qu'on n'en avait pas. C'était une façon pour que nos étudiants aient un peu de connaissances de l'anglais.

•Comment va-ton intégrer mes commentaires?

•Martin: On pourrait revenir au mois d'août avec les modifications.

•Si on m'assure que ce sera fait.

•Président: Madame Martin apportera cela au mois d'août.

•VRER: On peut faire un compromis. Je vais m'assurer avec la directrice de l'ENEF, de voir à ce que les commentaires d'Alice Guérette-Breau soit intégrés. On va vérifier la question de la politique linguistique.

•On parle beaucoup d'environnement et de paix mondiale. Je veux savoir qu'est-ce qu'il y a comme cours dans ces deux matières?

•Martin: On y a pensé. Il n'y a rien d'obligatoire. Il faut se fier à la capacité de l'étudiant d'assurer une certaine responsabilité de sa formation. L'École va gérer 60 crédits qui sont nommés. Il faudra conseiller l'étudiant dans la gestion de son programme. On essaie de sortir les étudiants d'un carcan.

Vote unanime ADOPTÉ.

•Est-ce que la date d'entrée en vigueur peut être le 1er juillet 1992?

•VRER: J'avais l'intention de faire la proposition d'une date de mise en vigueur pour les 4 programmes.

10.4 BEd (préscolaire)

Léandre Desjardins explique. Il s'agit d'un programme qui vise une clientèle à l'Éducation permanente. Le programme est inspiré de ce qui existe. Il y a des étudiants qui ne commenceront pas à zéro. Nous avons un résumé aux pages 82, 83 et 84.

R: 10-SAC-920528

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Omer Robichaud

"Que le programme de BEd (préscolaire) soient adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.5 *Musique*

R: 11-SAC-920528

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Fernand Arsenault

"Compte tenu que les 22 crédits de l'année préparatoire en musique ne sont pas comptabilisables dans le BMus, la banque de crédits MU est portée à 214 crédits, de 192 crédits qu'elle était."

- Les crédits de ces cours obligatoires ne sont pas universitaires. On questionne les crédits de français qui ne sont pas universitaires.

- VRER: Il n'y a pas de création de crédits. Les crédits ne sont pas comptabilisés à l'intérieur du programme.

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 12-SAC-920528

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Bernard Nadeau

"Que pour les quatre programmes qui viennent d'être adoptés que la date d'entrée en vigueur soit immédiatement."

- SG: Cela nous pose des problèmes au niveau de la publication du Répertoire. Maintenant que le Registrariat fait la réinscription par courrier, il faut que le Répertoire puisse sortir vers la mi-juin. Ce ne sera pas intéressant d'avoir déjà quatre programmes qui seront désuets. C'est un document qui s'en va dans les écoles. L'idéal serait d'arrêter les recommandations au Sénat de mars pour l'entrée en vigueur au 1er juillet.

- Est-ce que le BEd (préscolaire) est sous réserve d'approbation par la CESPM.

- VRER: C'est une bonne question, il faudra regarder cela de plus près.

- À la page 22, après vérification, il faut enlever un des cours DR2000 et on devrait lire 12 crédits à option pour faire un total de 145 crédits.

•VRER: Le CPR a regardé le point soulevé par monsieur Long. Quand on devient exigeant, l'année ou on publie le Répertoire, nous sommes dans un marathon. Je suis conscient de cette difficulté, mais on peut gérer les programmes.

Vote unanime ADOPTÉ.

PAUSE 15 h

REPRISE 15 h 15

11. FR 1875 ET FR 1876: R: 10-SAC-910530

(Voir l'annexe F, page 167)

Léandre Desjardins précise que le document qui a été expédié fait un rappel des décisions du Sénat et du Conseil. C'est ici parce que le Conseil des gouverneurs l'a demandé. Il y a des gouverneurs qui sont des parents. Il y avait des questions sur ce sujet. Je n'ai pas de proposition à présenter aujourd'hui.

•Président: Le Conseil des gouverneurs s'adresse au Sénat. On peut en traiter sans avoir de résolution.

R: 13-SAC-920528

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Jean-Bernard Robichaud

"Que la demande du Conseil des gouverneurs de reconsidérer la décision du Sénat de ne plus créditer les cours FR 1875 et FR 1876 soit reçue."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 14-SAC-920528

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Albert Lévesque

"Que le Sénat siège en Comité plénier pendant 15 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 15 h 20.

R: 15-SAC-920528

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par John Sichel

"Que le Sénat revienne en assemblée régulière."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 16 h 25

R: 16-SAC-920528

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Hektor Haché-Haché

"Que la section f) de la résolution 16-SAC-890831 soit éliminée."

- Cela veut dire qu'on annule la section f.
- SG: Cela veut dire qu'on reste avec le règlement actuel.
- En faisant ce geste, on revient très loin en arrière. On avait un Comité des normes linguistiques qui avait proposé ceci et adopté au Sénat par la suite. On décide de tout mettre cela à terre. Je suis mal à l'aise avec cela. On recommence à zéro.
- Cela implique le point e) aussi.
- Président: Ce point est pour les programmes de spécialisation. C'est déjà en application.
- Recteur: Ce n'est pas juste de dire que c'est après trois fois 15 minutes. Le moratoire a été adopté sur vote excessivement divisé. Aujourd'hui on en rediscute. Les hésitations ont été constantes. On a une situation massive. Cela aura des effets très importants sur le type d'institution qu'on est. Il y a des signes évidents que c'est une proposition qui a rencontré des hésitations un peu partout.
- Il est important de considérer le processus d'accélération de l'assimilation.
- Le Sénat devra continuer à en discuter. Jusqu'à maintenant les moratoires étaient en attendant. Il faut continuer de se soucier de cette question. Il faut mettre de l'argent là-dedans. Je souhaite que ça ne va pas s'arrêter là. C'est une question sérieuse. Ça prend des sous et des personnes pour rester francophones.
- Est-ce que les cours EN seront également comptabilisés?
- Président: Exact.
- Qu'est-ce qu'on va faire de concret par la suite? Qu'est-ce qu'on fait avec ces décisions? Quel genre de messages donne-t-on aux écoles?
- Ma conviction est que je vais voter contre. Il faut monter la barre. Je crois que les étudiants sont capables de comprendre qu'il y a des préalables à des programmes. Il va falloir que l'Université accepte de mettre des fonds.

•VRER: Je suis contre aussi en tant que Président du Comité de la formation générale. J'assume les commentaires du doyen. Il faut donner un coup avant de monter la barre. On a haussé la barre à la Faculté des sciences de l'éducation et le niveau d'inscriptions a augmenté même si on a augmenté les exigences.

•Il était question que ces cours disparaîtrait. La seule portée c'est qu'ils seront crédités.

Vote Pour 19 Contre 9 ADOPTÉ.

PAUSE 16 h 45

REPRISE 16 h 58

12. FORMATION INFIRMIÈRE

(Voir l'annexe G, page 174)

Le Recteur explique. Il y a un an, le Premier ministre et le Ministre de la santé acceptaient la décision de l'AIINB qu'en l'an 2000, le baccalauréat en sciences infirmières serait un prérequis pour l'admission à la pratique. On a demandé à la CESPM de faire une étude de l'implication de cette décision, comment ça pourrait se réaliser. Un comité directeur a été constitué avec des représentants du Ministère et des représentants de la profession en plus des recteurs de UNB et de U de M. Ce comité directeur a constitué deux sous-comités dont l'un présidé par Marielle Préfontaine qui s'occupera de la livraison du programme et l'autre verra au contenu du programme. Un rapport devrait être fait à l'été 1992.

•Président: Il s'agit d'une discussion sur le document.

•VRER: Ce document arrive d'un des sous-comités qui s'occupe des modèles que les universités devraient adoptés. En travaillant sur cela, il a été question que ce serait de l'information à transmettre au Sénat. Cela va permettre d'avoir des commentaires. L'objectif est d'avoir des idées pour la Commission. Les idées semblent correspondre avec ce que UNB veut faire.

•Préfontaine: C'est un document de travail. On veut un feedback. Les associations d'infirmières de même que les centres ont été consultés. On essaie d'avoir un modèle de livraison du programme. Le modèle de prestation envisagé se trouve aux numéros 14 à 19 du document.

•J. LeBlanc: Notre association s'est penchée sur cette question. Au Nouveau-Brunswick, il y a 5 écoles qui donnent des diplômes; deux francophones, deux anglophones et une bilingue. Cela veut dire que 2.5 s'intégreront à l'Université de Moncton. Il est important de comprendre le contexte. La CESPM a cru bon de former deux comités. On voulait connaître le modèle de prestation avant de faire le curriculum. C'est nous qui aurons à répondre à la formation des infirmières bilingues. Les demandes augmentent toujours.

- Est-ce qu'il y a des écoles qui pourraient offrir le baccalauréat?
- J. LeBlanc: On travaille avec des enseignantes des écoles, mais ce n'est pas toutes les enseignantes qui sont qualifiées.
- Est-ce que ces écoles vont disparaître? Est-ce que l'argent viendra à l'Université?
- J. LeBlanc: Il y a d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte. Le programme développé ira de concert avec les changements du système de santé.
- Recteur: Les prémisses avec lesquelles les comités travaillent est que l'orientation prise signifie la disparition des écoles de diplômés. C'est une conséquence logique. Le geste politique que les écoles vont fermer n'a pas encore été annoncé.
- Les personnes qui enseignent le diplôme n'ont pas le baccalauréat?
- J. LeBlanc: Elles ont le baccalauréat en sciences infirmières et le baccalauréat en éducation.
- Préfontaine: Au dernier paragraphe, il est écrit que l'Université souhaite une entente pour discuter de l'intégration de ceux-ci.
- Il y a des infirmières qui n'ont pas le baccalauréat? Avez-vous envisagé les études à temps partiel?
- J. LeBlanc: On répond déjà à ce besoin et on continuera.

13. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC (RÉF. R: 03-SAC-911107)

(Voir l'annexe H, page 176)

Omer Robichaud explique que ce comité a été créé pour faciliter les rapports d'interface entre la Faculté des sciences de l'éducation et les autres unités pour la formation de l'enseignant. Avec les recommandations de la CESPM, il serait plus pertinent de créer un comité. C'est un modèle assez simple, mais efficace. Il fait lecture des recommandations.

R: 17-SAC-920528

Il est proposé par Hektor Haché-Haché et appuyé par Fernand Girouard

"Que le rapport soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

- Là où on définit le but, est-ce dans l'intérêt d'avoir une meilleure collaboration entre les disciplines?

R: 18-SAC-920528

Il est proposé par Omer Robichaud et appuyé par Victorin Mallet

"Qu'un comité d'interface soit créé et présidé par le doyen de la FSÉ;

Que le comité soit composé des directeurs et directrices de la FSÉ et d'un représentant ou d'une représentante de chaque unité (autre que la FSÉ) qui participe à la formation à l'enseignement;

Que le représentant ou la représentante de chaque unité (autre que la FSÉ) joue un rôle de coordination auprès des personnes qui s'intéressent à la formation à l'enseignement dans l'unité qu'il ou elle représente, et qu'il ou elle siège au Conseil de cette unité comme membre ou comme personne invitée;

Que le comité d'interface se rencontre au moins une fois par année ou plus souvent selon les besoins."

•Quand on parle de directeur et directrice, veut-on dire des départements ou parle-t-on des doyens, directeurs des facultés?

•Robichaud: On parle des directeurs des départements de la Faculté.

•Le comité serait composé de combien de personnes? A-t-on des directeurs de départements concernés?

•Robichaud: Il s'agit d'un comité de 6 ou 7 personnes. Seuls les directeurs des départements chez-nous sont concernés.

•Concernant la 3e partie, est-ce que ce sont des personnes qui enseignent des cours obligatoires?

•Robichaud: Je souhaite que cette personne soit au Conseil de la Faculté.

•Y a-t-il possibilité d'avoir un représentant des autres constituantes?

•Robichaud: Je suis prêt à ajouter un représentant des deux centres. Je suis ouvert à cela.

•Martin: Je me demande si on devrait siéger à ce comité ou si on continue comme on le fait?

•Robichaud: Je crois que vous devriez siéger.

•Le troisième paragraphe est beaucoup trop vague. Il va y avoir un représentant de chaque faculté ou école?

- Robichaud: Je pensais en partant aux concentrations qui s'enseignent dans les écoles. Je ne veux pas alourdir ce comité.

- Une personne va faire la coordination avec ces 5 disciplines. C'est à ce niveau que les gens devraient apporter le feedback. Il faut faire attention. Il faut rester opérationnel. Que les contributions se fassent par des sous-comités.

- La dernière recommandation devrait avoir lieu à chaque modification de programme.

- Robichaud: N'importe quel membre peut appeler une réunion. Elle aura lieu au moins une fois par année.

- Peut-on ajouter surtout lors de la modification de programmes?

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président souligne que certains membres en sont à leur dernière réunion: Yvon Fontaine, Omer Robichaud, Colette Martin, Anne-Marie Arseneault, Corine Auger et Jeannette LeBlanc. Il les remercie.

(Applaudissements).

14. AFFAIRE NOUVELLE

14.1 *Reconduction du président d'assemblée*

Pierre Dion se retire.

Jean-Bernard Robichaud préside. Il précise que Pierre Dion termine sa deuxième année dans son rôle de président d'assemblée. Il s'agit d'une décision annuelle du Sénat. Il est disponible si c'est le désir du Sénat. Il demande une évaluation.

R: 19-SAC-920528

Il est proposé par Paul Lanctôt et appuyé par Fernand Girouard

"Que *Pierre Dion* soit reconduit comme président d'assemblée pour la prochaine année."

Vote unanime ADOPTÉ.

15. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 27 août 1992 à 9 heures.

16. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h 40.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud Président _____

Gilles Long Secrétaire _____